



## Communiqué unitaire - Baignades en danger

jeudi 4 juillet 2019, par [Bariaud](#)



**Baignades en danger**

*Plan d'aisance aquatique 2019 : le Ministère des Sports sous-traite la surveillance des baignades.*

*Alors que le rapport définitif des noyades 2018 de « Santé Publique France » est présenté, le ministère des Sports écarte les professionnels de la natation ( MNS). Ce rapport confirme pourtant l'augmentation de 30% des noyades mortelles en France. Il confirme aussi l'augmentation exponentielle de 96% des noyades mortelles des enfants de moins de 6 ans sur la période 2015-2018.*

*Alors que les organisations syndicales et professionnelles représentatives alertent depuis de nombreuses années les pouvoirs publics sur la pénurie des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, aucun plan de promotion et de formation de ces professionnels de la natation n'a été mis en place.*

**La seule réponse prise dans l'urgence par la ministre : la déréglementation**

*Le ministère a décidé d'autoriser des personnes non titulaires d'une carte professionnelle de surveiller et d'animer les activités aquatiques. Il projette de donner entière autonomie à ces personnels qui ne pouvaient jusqu'à maintenant exercer leur mission de surveillance que sous la responsabilité des MNS. Mettre des stagiaires en autonomie dans ces situations de surveillance vitale ne peut conduire qu'à des noyades supplémentaires et à mettre nos enfants en danger.*

Plan d'aisance aquatique 2019 : le Ministère des Sports sous-traite la surveillance des baignades.

Alors que le rapport définitif des noyades 2018 de « Santé Publique France » est présenté, le ministère des Sports écarte les professionnels de la natation ( MNS). Ce rapport confirme pourtant l'augmentation de 30% des noyades mortelles en France.

Il confirme aussi l'augmentation exponentielle de 96% des noyades mortelles des enfants de moins de 6 ans sur la période 2015.

Alors que les organisations syndicales et professionnelles représentatives alertent depuis de nombreuses années les pouvoirs publics sur la pénurie des Nageurs Sauveteurs, aucun plan de promotion et de formation de ces professionnels de la natation n'a été mis en place.

La seule réponse prise dans l'urgence par la ministre : la déréglementation

Le ministère a décidé d'autoriser des personnes non titulaires d'une carte professionnelle de surveiller et

d'animer les activités aquatiques. Il projette de donner entière autonomie à ces personnels qui ne pouvaient jusqu'à maintenant exercer leur mission de surveillance que sous la responsabilité des MNS. Mettre des stagiaires en autonomie dans ces situations de surveillance vitale ne peut conduire qu'à des noyades supplémentaires et à mettre nos enfants en danger.

Nous demandons :

- La reconnaissance de l'environnement aquatique en milieu à risque ;
- Le retrait des propositions ministérielles dans l'intérêt des citoyens ;
- Un véritable plan de formation d'urgence de 5.000 MNS en rendant ces formations accessibles à tous ;
- De remettre l'enseignement de la nage par les MNS au cœur du dispositif « Plan d'aisance aquatique ».